

Tinchebray vend son moulin sur Internet

C'est une première dans l'Orne : Tinchebray utilise la vente notariale interactive pour vendre un moulin. Les candidats pourront enchérir d'un simple clic, du 22 au 24 juillet.

L'initiative

Finis les ventes à la bougie, le coup de marteau, les petits gestes au maître priseur et le tonitruant « **adjudgé vendu !** » Les enchères se font par Internet, de chez soi, y compris pour les biens immobiliers des communes. « **La vente notariale interactive est expérimentée depuis cinq ans à Lyon**, précise M^e Bruno Sainte-Beuve, notaire. **Ça s'est fait à Lille et Bordeaux. Dans l'Orne, c'est la première fois qu'une commune l'utilise.** »

Il faut dire que le maire de Tinchebray, Jérôme Nury (également vice-président du conseil général en charge des nouvelles technologies) est ce qu'on peut appeler un *geek*, un accro à Internet. Il retransmet en direct et en vidéo sur son blog les conseils municipaux par exemple.

« **C'est ludique et je trouve sympa de pouvoir s'adresser au monde entier** », s'enthousiasme-t-il. « **Enfin, mon acheteur de New York, il faut quand même qu'il vienne visiter le moulin**, tempère le notaire, qui délivre l'agrément. **On n'achète pas un cendrier collector sur eBay !** »

« Simple, rapide, moins de papiers »

Le « moulin sous la tour » est propriété de Tinchebray depuis le départ de l'usine de ferronnerie. Il y a deux ans, la commune a tenté de le vendre « normalement », sans succès. Cette fois, l'idée est de multiplier le nombre d'acheteurs potentiels et d'aller vite :



Si l'expérience est concluante, le maire et le notaire de Tinchebray sont prêts à la reproduire.

« **En huit semaines ça peut être réglé** », précise le maire.

« **Je ne connaissais pas cette méthode, je trouve ça sympathique**, commente Claudia, venue visiter le moulin. **J'habite entre Falaise et Putanges. J'ai vu l'annonce sur le site Internet leboncoin.fr et je me suis rapprochée du notaire.** »

Selon elle, la vente par Internet a de nombreux avantages : « **Pour le maire, c'est plus rapide. Pour l'acquéreur,**

on attend moins, pas comme les ventes en adjudication ou les ventes aux enchères. C'est simple, moins de papiers. »

Après la visite, Claudia doit fournir une pièce d'identité, remplir une demande d'agrément où sont précisées les conditions générales de vente. Ensuite, le notaire lui confiera un identifiant et un mot de passe pour le site www.immobilier.notaires.fr

Les enchères commenceront le

22 juillet à 17 h et s'achèveront le 24 à la même heure. Pour éviter le clic de dernière seconde, huit minutes supplémentaires sont accordées après la dernière enchère. Après le compromis de vente, vendeur et acquéreur ont huit jours pour se rétracter, par exemple si l'offre est inférieure à l'estimation (18 000 €), sachant que les enchères débutent à 10 000 €.

Alix FROISSART.